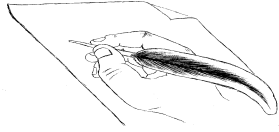


# Le rendez-vous manqué de Niamey

# L'expression



PAS DE DEMOCRATIE SANS LIBERTE D'EXPRESSION

3<sup>ème</sup> ANNEE N° 35 DU JEUDI 28 AOUT 2008 - PRIX 300F CFA

Un 3<sup>ème</sup> mandat pour Tandja :

## La démocratie en danger



Quelques années après la mort de feu Général Seyni Kountché, l'ère de la Démocratie a sonné dans notre pays. Le 29 juillet 1991, le Niger a tenu la Conférence Nationale Souveraine où des partis politiques, des ONG, des associations des droits de l'homme etc... se sont donnés rendez-vous pour parler de démocratie.

Cette démocratie a été chèrement acquise, gagnée à travers de hautes luttes qui, souvent, ont causé mort d'hommes en témoigne la tuerie du 9 février 1990 où plusieurs étudiants ont perdu la vie. Actuellement, la démocratie nigérienne tend vers sa fin avec le régime actuel et cela depuis la chute du gouvernement de Hama Amadou. L'actuel gouvernement n'est que simple figuration, toutes les décisions sont prises de façon unilatérale par le Président Tandja Mamadou qui gouverne en maître absolu, un régime monarchique où seule la pensée unique est en vigueur. Personne n'ose lever le petit doigt pour dire non à la dérive totalitaire qu'on impose au peuple nigérien, excepté quelques associations des droits de l'homme, la société civile et la presse indépendante.

Face à cette attitude de démission collective des partis politiques, opposition comme majorité qui passent en longueur de journée à chanter les bienfaits du régime Tandja au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes que vivent les Nigériens.

*(Lire page 3)*

Mahamadou Issoufou :

## Le silence complice !



SONIDEP :

### L'Exemple d'une bonne gestion

... parfait, seul le bon Dieu a ce qualifica-  
... existe des hommes qui par leur rigueur  
... es sociétés nationales des fonds publics  
... inguer, existe le Directeur Général de la  
... e des Produits Pétroliers (SONIDEP)  
...  
(Lire page 4)

CSC :

### La liberté d'expression menacée !

-----

La presse sur la 3 :

### Nouhou Arzika n'a pas convaincu

L'Hôpital national de Zinder :

## Une institution réformée qui répond parfaitement aux exigences du moment !

Créé depuis 1950 avec une capacité d'antan de 200 lits, l'hôpital national de Zinder au fil des années a pris une proportion très importante, au point où les autorités de la 5<sup>ème</sup> République ont décidé de mettre tous les hôpitaux de référence à un niveau qui doivent répondre aux besoins actuels et futurs de santé des populations nigériennes.

Dans ce cadre des réformes ont été entreprises au niveau des formations sanitaires de référence nationale dont celle de Zinder qui a actuellement une capacité de 600 lits. En 2007 elle a atteint 700 lits car des nouveaux services sont entrain d'être créés à savoir celui des urgences et celui de neurologie (étude des nerfs). La capacité atteindra vers la fin de 2008 le cap de 900 à 950 lits avec la création aussi du service de néphrologie.

L'hôpital national de Zinder est devenu un établissement public à caractère administratif à partir de 1996. Il comprend tous les services médicaux et groupes de services médicaux appelés coordination, des groupes de services chirurgicaux et des groupes de services médicaux techniques, l'administration et puis les services généraux hormis les groupes de services des médecines de pédiatrie A et la pédiatrie B qui sera opérationnelle bientôt les services de maladies contagieuses (le centre antituberculeux, la médecine section homme et section femme).

Du côté chirurgie, il existe le service d'urologie, le service de traumatologie et celui de chirurgie B, le poste opératoire, le service de catégorie, les services des brûlés vont être opérationnels, un bloc opératoire qui a trois (3) salles d'opération avec un ser-



Docteur Bachir Sabo, Directeur général de l'Hôpital national de Zinder

vice de réanimation chirurgicale, comprenant 6 lits bien équipés. Une salle de réveil d'une capacité aussi de 10 lits moderne et fonctionnelle. Du côté des services il existe celui d'ophtalmologie (étude des yeux), celui d'hospitalisation, du service oto-rhino - laryngologiste (oreille - pharynx-larynx) appelé ORL, du service de chirurgie maximo- faciale, celui kinésithérapie (rééducation), la pharmacie, le service d'échographie, de radiologie et de scanner.

En 2008 il y aura IRM c'est-à-dire à l'imagerie par résonance magnétique qui permettra de mieux donner des outils aux praticiens pour pouvoir faire des bons diagnostics.

Depuis l'installation du scanner par le président de la République beaucoup d'efforts ont été faits en matière de diagnostic. La sollicitation est telle que l'hôpital a atteint une vitesse de croisière très appréciable qui a permis aux chirurgiens, aux médecins qui doutaient sur telle ou telle chose de pouvoir éclaircir leurs diagnostics et de bien

instituer le traitement adéquat aux malades.

Le coût du scanner n'est pas tellement important mais il faut voir le service qu'il rend à la population. De ce fait le tarif est fixé en fonction du pouvoir d'achat de la population, le prix de 30.000 F quelque soit l'organe, c'est le tarif le moins cher dans le monde. L'hôpital national de Zinder dispose d'un personnel au nombre 490 agents toute catégorie confondue.

L'hôpital dispose d'un site internet, il existe un réseau qui permettra aux médecins de naviguer pour trouver les informations nécessaires. Actuellement avec les hôpitaux universitaires il existe un système de télé médecine qui favorisera aux médecins de suivre directement des cours de Genève, plus tard facilitera la consultation à distance car l'hôpital compte faire une extension avec le département pour couvrir les districts sanitaires et d'entrer en coalition directe avec les hôpitaux de Niamey et de l'extérieur.

Concernant la logistique, l'hô-

pital dispose d'un certain nombre de matériels roulants en très bon état à savoir des ambulances, des véhicules de pouls, les équipements. L'hôpital est en pleine réforme, en plein investissement, la dotation en matériels bio - médicaux sont effectués au service des urgences qui sera bientôt fonctionnel. Des efforts considérables ont été faits par le personnel en ce qui concerne l'hébergement, la consommation des médicaments, l'environnement pour permettre l'épanouissement des malades.

L'hôpital national de Zinder est accessible du point de vue géographique, les régions faciles sont Diffa, Maradi, Agadez, sur le plan extérieur l'état de Kano, Katsina, Daoura, Yobé, de Maïdougouri et du Tchad vu l'ampleur que l'importance de cet hôpital a pris.

Actuellement l'hôpital est entrain de faire une offensive par rapport à la recherche des partenaires, car pratiquement ce cadre est inexistant. Un certain nombre de fondation, des hôpitaux travaillent avec celui de Zinder, des conventions de partenariat sont entrain d'être finalisées.

Il existe aussi quelques ONG françaises notamment si sa ji, les Enfants de l'Aïr et la Croix Rouge Française qui appuient l'hôpital. Cette offensive a pour objectif de s'intéresser à l'hôpital, le partenariat se fait de nos jours à deux niveaux, celui du recevoir et du donner.

Enfin les efforts des autorités de la 5<sup>ème</sup> République sont à saluer, pour garantir la santé des populations, les promesses faites sont tenues, il faut les fixer davantage.

Un 3<sup>ème</sup> mandat pour Tandja :

# La démocratie en danger



Quelques années après la mort de feu Général Seyni Kountché, l'ère de la Démocratie a sonné dans notre pays. Le 29 juillet 1991, le Niger a tenu la Conférence Nationale Souveraine où des partis politiques, des ONG, des associations des droits de l'homme etc... se sont donnés rendez-vous pour parler de démocratie.

Cette démocratie a été chèrement acquise gagnée à travers de hautes luttes qui, souvent, ont causé la mort d'innombrables hommes en témoigne la tuerie du 12 février 1990 où plusieurs étudiants ont perdu la vie. Actuellement la démocratie nigérienne tend vers sa fin avec le régime actuel cela depuis la chute du gouvernement de Hama Amadou, le 31 mai 2007.

L'actuel gouvernement n'est que simple usurpation, toutes les décisions sont prises de façon unilatérale par le Président Tandja Mamadou qui gouverne en maître absolu dans un régime monarchique où seule sa pensée unique est en vigueur. Personne n'ose lever le petit doigt pour dire non à la dérive totalitaire qu'on impose au

peuple nigérien, excepté quelques associations des droits de l'homme, la société civile et la presse indépendante.

Face à cette attitude de démission collective des partis politiques, opposition comme majorité qui passent en longueur de journée à chanter les bienfaits du régime Tandja au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes que vivent les Nigériens. Un 3<sup>ème</sup> mandat pour Tandja Mamadou, le débat est lancé depuis quelques temps, il est dans la rue, bien que le principal intéressé jusque-là n'a rien dit à ce sujet.

Dans le monde entier partout où des tentatives de remise en cause de la démocratie sont envisagées, le Président ne bronchera pas, il fait agir d'abord ses valets, sa cour pour voir comment le peuple va réagir avant de se lancer dans la bataille. Au Niger, nous assistons à cette scène, l'entourage du Président Tandja a commencé depuis quelques mois à réfléchir sur comment violer la Constitution pour avoir la possibilité de solliciter un troisième man-

dat, adienne que pourra.

Le peuple nigérien est certes pacifique, mais ce qui est sur ça ne se passera pas ainsi. Si les hommes politiques, les démocrates d'hier qui se sont sacrifiés pour l'instauration du multipartisme, démissionnent devant leur responsabilité, la jeunesse montante doit se mobiliser pour défendre la Constitution. Les agitateurs en eaux troubles qui veulent semer la confusion dans l'esprit des Nigériens propose la modification de la constitution en se basant sur les ouvrages actuels à savoir la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre du Barrage de Kandadji, le 2<sup>ème</sup> pont, la diversification des partenaires pour l'exploitation des différentes ressources minières, le Programme Spécial (un programme pirate et anti-constitutionnel), la pose de la pierre de la raffinerie dans la région de Zinder...

Ce qu'il faut savoir, tous ces grands chantiers malheureusement ne sont pas l'œuvre d'un seul homme comme aiment le chanter les proches de Tandja, mais d'un groupe dont le principal acteur est l'ancien Premier ministre Hama Amadou, l'homme qui en réalité, est le seul à avoir défendu ces grands projets contre vents et marées.

Toute autre personne voulant se placer à l'avant-garde ne fait que se ridiculiser en face des Nigériens. Les Nigériens ne sont pas dupes. Ils connaissent bien le principal artisan de tous ces ouvrages dont d'autres se réclament pompeusement aujourd'hui. Tandja n'a pas besoin d'un troisième mandat parce qu'il existe d'autres Nigériens qui pourront pérenniser tous ces acquis, les hommes passent mais le Niger demeure !

Ce troisième mandat est un rêve pour Tandja Mamadou et ses proches. Le Niger, en matière de démocratie est le laboratoire en Afrique. Tandja Mamadou doit tout simplement éviter de commettre les mêmes erreurs du feu Géné-

ral Barré Mainassara trompé par son entourage, il doit chasser de la Présidence tous ces soit disants conseillers, prédateurs des deniers publics et se plier à la volonté populaire. Le peuple a déjà dit non pour un troisième mandat, non pour une modification de la constitution, carton rouge pour un troisième mandat. Si les partis politiques nigériens refusent de se prononcer sur cette question, ils ne feront que se disqualifier et ceux qui se sont déjà prononcés à savoir le RDP Jama'a, le RSD Gaskiya se sont ridiculisés et se présentent actuellement comme des « clowns » politiques qui ont perdu la face pour des intérêts prébendiers mesquins. La démocratie est vraiment en danger vu toutes les velléités de remise en cause de la liberté d'expression, l'instauration d'une pensée unique, l'utilisation de la force publique en lieu et place du dialogue qui a toujours caractérisé le peuple nigérien.

Djibrill Yayé Nassamou

## L'Expression

Bimensuel Nigérien d'expression  
et d'Informations Générales  
B.P 11280 Tel : 96.96.04.11

Niamey - Niger

**Directeur de Publication**

Djibrill Yayé Nassamou

Email: [express\\_niger@yahoo.fr](mailto:express_niger@yahoo.fr)

**Rédacteur en Chef**

Daouda Adamou

**Comité de Rédaction**

Djibrill Yayé Nassamou

Daouda Adamou

Ibrahim Soumaila

Moussa Idé

**Service Commercial**

Idrissa Abdou

96 37 12 81

Hamadou Abdou Djibo

**Composition**

L'EXPRESSION

**Impression**

Graphi-Centre

1000 Exemplaires

SONIDEP :

# L'Exemple d'une bonne gestion



L'homme n'est pas parfait, seul le bon Dieu a ce qualificatif. Au Niger s'il existe des hommes qui par leur rigueur dans la gestion des sociétés nationales des fonds publics se sont faits distinguer, existe le Directeur Général de la Société Nationale des Produits Pétroliers (SONIDEP) M. Dioffo Amadou.

L'homme depuis qu'il est à la tête de la dite société s'est fait honorer tant sur le plan national qu'international à partir de plusieurs distinctions qui honorent non seulement l'intéressé mais l'ensemble de toute la nation.

Cette fierté nationale n'est rien d'autres que le fruit du travail bien fait, oreille attentive à toutes les préoccupations de ses collaborateurs, la rigueur dans l'exercice de ses fonctions ! Une gestion transparente de la société M. Dioffo l'a fait son cheval de bataille. La dernière illustration est l'enquête menée par la Direction Générale par rapport à la fraude notamment par rapport à plusieurs milliers de tonnes d'essence qui ont pris une autre direction par quelques agents malhonnêtes, non conscients de leur noble mission, servir la nation et non se servir. Les efforts que déploient la direction générale de la SONIDEP sont à encourager et doivent faire tâche d'huile, pour le rayonnement de notre économie, économie sur laquelle se fonde toute nation qui se respecte pour s'autosuffire. L'exemple d'une bonne gestion, y est, il ne reste plus qu'à chercher à pérenniser tous ces acquis que cette société montre comme exemple.

MNSD NASSARA :

## Le rendez-vous manqué de Niamey

Le président contesté de la section MNSD NASSARA de Niamey le sieur Amadou Salifou a convoqué la conférence régionale de la dite section hier mercredi 27 août 2008 au palais des congrès. Niamey, le fief incontesté de Hama Amadou, président du parti, la mobilisation de tous les militants était au rendez-vous avec une forte participation des pro Hama, une force incomparable à la minorité de Amadou Salifou et ses acolytes.

La scène qui s'est déroulée cet après midi vient de faire tomber les masques, la raison du plus fort a prévalu. Qu'est-ce qui s'est réellement passé ?

Amadou Salifou et ses partisans ont pour la circonstance fait recours à des althérophyles pour empêcher l'accès aux députés de Niamey, aux différents présidents des sous sections, bref aux vrais délégués.

L'aile de Hama Amadou majoritaire s'étant vu empêcher l'accès à la salle a vivement protesté du coup une pagaille indescriptible a fait place au bon sens, un spectacle de désolation s'était emparé de la foule et le rapport de force était incomparable, les pro Hama étaient plus forts, plus nombreux que des opportunistes de dernières heures qui n'existent que pour des jetons jetés par la fenêtre.

La police aussitôt alertée refuse de se mêler dans cette bataille d'une même famille, tout Niamey était au palais des congrès en scandant des slogans « libérez Hama Amadou, Abas les ennemis de Hama Amadou, Hama Saï Ka Yi ».

Amadou Salifou menacé par la pression a pu s'échapper par une des fenêtres du palais des congrès, le

député Bello Barkiré a été hué et humilié par la foule, Rabi Hima a disparu, Issoufou Tamboura humilié également, bref tous les ennemis de Hama Amadou ont passé le pire des cauchemars.

De l'analyse des faits nous tirons la conclusion suivante : Hama Amadou même étant en prison met les bâtons dans les roues de ses ennemis politiques internes et externes du parti.

Tant que Hama Amadou continue à croupir en prison, il n'y aura jamais de cohésion au sein du MNSD NASSARA, la plus grande formation politique du pays.

Hama Amadou prisonnier politique de son propre régime, est en passe de devenir un héros national, de Bilma à Téra, l'homme est devenu populaire, la mobilisation de tous les militants du parti s'impose pour sa libération.

Enfin c'est le lieu ici de féliciter et d'encourager la police nationale qui a su fait preuve de responsabilité en refusant de charger la foule comme elle l'a fait récemment, une police républicaine au service de tous et non d'un groupe. Mais auparavant la veille de cette conférence régionale les mêmes incidents ont failli se répéter au siège de la section de Niamey où les militants se sont vus refuser l'accès par la police.

Il a fallu l'intervention prompte d'un proche de Hama Amadou, propriétaire des lieux Omar Tchiana dit Ladan qui après des longues discussions avec la police a prouvé qu'il est héritier légitime de l'endroit et la réunion a pu se tenir.

L'œil du peuple

La presse sur la 3 :

## Nouhou Arzika n'a pas convaincu

Chaque samedi sur la télévision privée Canal 3, les nigériens suivent avec un grand intérêt le débat animé par un confrère dénommé « La presse sur la 3 » faite par les directeurs de publication des journaux indépendants et quelques acteurs politiques ou de la société civile.

La dernière en date du 23 août 2008 a effectivement eu lieu avec pour terme le sujet du jour la révision de la constitution pour permettre à l'actuel président de briguer un troisième mandat. Etaient présents le bouillant Nouhou Arzika, Bounti Diallo, directeur de publication du journal « Afrique Hebdo », Ibrahim Hamidou et Abdoulaye Tiémogo, fondateur du journal « Le Canard Déchaîné ».

Nouhou Arzika n'a pas du tout convaincu, mais a préféré tourner au tour du pot en voulant apprendre aux nigériens la constitution qu'ils se sont librement donné. Malheureusement la manœuvre a échoué car les autres participants ont vite compris et lui ont barré la route avec des idées claires, compréhensibles, sans aucune contradiction.

La contradiction à la quelle, nous faisons allusion ici est que d'entrée de jeu il s'est – comme d'habitude – permis d'accuser l'ancien premier ministre Hama Amadou et ses partisans d'être à l'origine du débat actuel. Qui est le troisième mandat. Quelques instants après il fait comprendre que le politologue Abdoulaye Diallo conseiller à la présidence a eu à faire des révélations dans un journal de la place par rapport toujours à ce sujet. Quelle contradiction, car celui là est un conseiller du président Tandja mais pas un proche de Hama Amadou. Nouhou Arzika n'est pas du tout dans sa peau ce jour là, car coincé par des hommes plus bavards, plus convainquants, lui à tout simplement voulu glis-

ser le débat sur un autre terrain.

Depuis quelques temps même au niveau de la société civile nigérienne, il est contesté en atteste des dernières élections des membres de la société civile devant siéger au sein de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, battu à plate couture par Abdoul Aziz Ladan.

La société civile n'est pas une formation politique pour prendre des positions politiques mais de défendre les intérêts du peuple, elle est la voie des sans voix, les structures dans lesquelles le peuple peut s'organiser pour se défendre.

Le débat sur Canal 3 vient de faire tomber les masques, une minorité de prédateurs se trouvant au tour du président de la République Tandja Mamadou veulent l'induire en erreur en le poussant à modifier la constitution pour un troisième mandat.

Pour eux Tandja doit terminer l'œuvre de construction nationale qu'il a entamé et bien nous sommes 13 millions de nigériens, est-ce que parmi tous ces nigériens il est le seul indispensable, les auteurs de telles idées insultent l'ensemble des citoyens. Les nigériens sont très intelligents et savent préserver les intérêts du pays.

Le débat est désormais lancé, les journalistes et la société civile nigérienne doivent tous se mobiliser pour faire échec à cette tentative de modification de la constitution avec un seul slogan : « Touche pas à ma constitution ». C'est de cette seule façon que l'idée d'un troisième mandat pourrait quitter l'esprit de Tandja et ses proches. Le peuple nigérien est un peuple pacifique c'est pour cela qu'il faut que cette paix soit préservée à tout prix.

L'œil du Peuple

Affaire dite des « fonds d'aide de presse » :

## Le collectif des avocats de Hama Amadou rencontre la Presse

Le 21 Août dernier, suite au rejet de la demande de mise en liberté provisoire de l'ex Premier Ministre par la Commission d'Instruction de la Haute Cour de Justice (HCJ), les avocats appartenant au collectif de la défense de Hama Amadou ont tenu une Conférence de Presse dans les locaux du cabinet du bâtonnier, Marc Lebihan. Il s'agit pour eux d'informer l'opinion publique nationale et internationale sur les tenants et aboutissants de cette affaire dite « affaire fonds d'aide à la presse ».

D'entrée de jeu, les avocats de Hama Amadou ont dit être surpris du rejet de leur demande de liberté provisoire de leur client introduite auprès de la Commission d'Instruction. Cependant, tout en respectant cette décision dont aucun recours n'est possible, les avocats fondent l'espoir que la Commission d'Instruction fasse diligence de la possibilité de dépôt d'une nouvelle demande.

Plusieurs autres points en relation avec cette affaire ont été abordés dont le chef d'inculpation qui pèse

sur leur client, la procédure du début de cette affaire à aujourd'hui, la demande de mise en liberté provisoire pour leur client.

Concernant la procédure judiciaire, elle a été tout à fait régulière : entendu par la gendarmerie, Hama Amadou est passé devant le comité ad hoc de l'Assemblée Nationale. Ensuite, est intervenue le vote de la mise en accusation de Hama Amadou par les députés et enfin l'instruction du dossier par la Commission d'Instruction de la Haute Cour de Justice (HCJ). Ils ont précisé par ailleurs que la demande de mise en liberté provisoire s'inscrit dans l'ordre normal des choses.

A propos des spéculations sur une éventuelle récusation de deux avocats du collectif, des éclaircissements ont été apportés aux journalistes. Pour le cas de Maître Mossi, le Procureur près de la Cour Suprême a émis des réserves sur sa participation au sein du collectif à cause de son mandat électif (il est maire élu de la commune rurale de Youri) mais aussi parce qu'il est avo-

cat conventionné de l'Etat du Niger à Quant à Maître Lebihan, il s'agit d'une vieille affaire, interne au barreau qui date de 2004.

Les journalistes ont enfin voulu savoir pourquoi seul Hama Amadou est

en prison, alors que d'autres personnes sont mouillées dans la même affaire.

Le collectif des avocats de Hama Amadou a expliqué que cela fait partie du lot des bizarreries qui entourent ce dossier. **Ibrahim Soumaila**

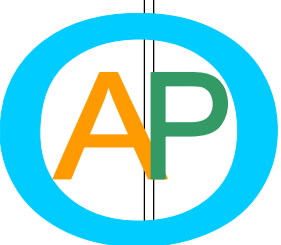
## L'insulte du gouvernement

L'annonce a été faite par le ministre du commerce, de l'industrie et de la normalisation au cours d'un point de presse, le sac de riz de 50 kg et le carton de sucre à 13.000 F CFA uniquement pour le mois béni de Ramadan, mois béni, occasion pour certains commerçants véreux de monter aux enchères sur les prix les produits de grande consommation. Le président de la République a instruit le gouvernement d'acquiescer à travers l'OPVN et de prédisposer 3000 tonnes de riz et 3000 tonnes de sucre pour une population de plus 13 millions d'habitants d'une valeur de plus de 3 milliards de F CFA.

Chose curieuse quand on sait que

récemment le gouvernement en conseil des ministres extraordinaire a injecté 20 milliards de F CFA à la Nigelec pour pallier au problème d'électricité qu'a connu le pays il y a quelques mois. Entre le manger et l'électricité les nigériens préfèrent quoi ? Les nigériens compte tenu de la défaillance de la Nigelec n'ont rien à faire avec l'électricité mais veulent avoir de quoi subvenir à leurs besoins.

Le gouvernement aurait dû investir ces 20 milliards F CFA dans la question de l'autosuffisance alimentaire qu'à la Nigelec dont la gestion reste opaque.



## Agence de Pèlerinage et la Oumra SABILUL HOUDA



RCCM/NI/NIA/2008/A/584 NIF : 11.715/R B.P.383 Siège quartier Terminus Niamey - Niger

Tél : (+227) 20 73 30 91 / Cel : (+227) 94 94 66 00 / (+227) 96 59 95 55

# HADJ 2008

### Pièces à fournir:

- Un acte de naissance,

### Les pièces prises en charge par l'agence sont les

- 16 photos d'identité sur fond blanc



*Notre mission : donner entière satisfaction au pèlerin !*

## APO, le pèlerinage et la Oumra

Mahamadou Issoufou :

# Le silence complice !



L'instauration du multipartisme au Niger fait place à deux catégories de formations politiques, celles de la majorité au pouvoir et l'opposition, c'est en cela qu'on reconnaît un pays démocratique. Au Niger, c'est

une vérité, le premier mandat du président actuel Tandja Mamadou a connu beaucoup de remous, souvent dû aux réactions des partis politiques de l'opposition regroupés au sein de l'alliance des forces démocratiques AFC qui a pleinement joué son rôle, parfois empêche même aux dirigeants de dormir.

L'opposition à cette période était attentive, dénonce toute tentative de remise en causes des acquis démocratiques, mais depuis qu'elle a commencé à gouter aux délices de la présidence à partir des différentes rencontres périodiques initiées entre Tandja et Mahamadou Issoufou, elle a démissionné.

Elle ne se soucie plus de la démocratie, cherche seulement à préserver ses propres intérêts, refuse de dénoncer les dérives du pouvoir. Ce silence complice c'est clair Mahamadou Issoufou a été trop naïf croyant qu'il pourrait avoir le pouvoir en complotant avec Tandja Mamadou, Eh bien le pouvoir c'est Dieu qui le donne à l'issue d'élections libres et transparente. Mahamadou Issoufou en acceptant ces rencontres périodiques s'est fixé deux objectifs :

- Diviser le MNSD NASSARA en séparant Tandja Mamadou et Hama Amadou

- Avoir le soutien de Tandja pour les élections présidentielles de 2009.

Le premier objectif est largement atteint c'est le divorce entre Tandja et

Hama, le MNSD NASSARA divisé, mais le second objectif est loin d'être atteint car Mahamadou Issoufou s'est rendu compte personnellement que le vieux veut garder le pouvoir pour une troisième fois.

C'est le lieu ici de dénoncer toute tentative de remise en cause de la démocratie en modifiant la constitution au Niger nous sommes plus de 13 millions d'habitants, personne n'est indispensable comme voulait nous faire comprendre les proches de Tandja.

Tandja Mamadou n'est pas indispensable, il n'est pas le plus chanceux des nigériens, ni le plus beau, ni le plus intelligent, pour cela il doit finir les 15 mois restants qui lui reste et laisser la place à un autre nigérien qui aura la chance de pérenniser tous ces ouvrages .

Tandja doit tout faire pour sortir par la grande porte, dans la dignité et l'honneur, il doit partir grand, fier d'avoir accompli sa mission à la tête du pays pendant deux mandats successifs dans le cas contraire, il ne sortira même pas par la petite porte mais par la fenêtre.

A bon entendeur salut !

Djibrill Yayé Nassamou

C S C :

## La liberté d'expression menacée !

Depuis quelques mois le conseil supérieur de la communication a fait de la presse privée la bête noire à abattre à tout prix , notamment les responsables des journaux privées qui n'ont pas la même vision que son président un proche du président de la république.

Selon un communiqué de presse publié dans le Sahel du mercredi 20 Aout , le C S C dit avoir constaté que plusieurs journaux continuent de paraître sous la signature de personne qui ne sont pas journalistes professionnels détenteurs de la carte de presse . De la carte de presse parlons-en , cette carte de presse depuis fort longtemps l'ANEPI a demandé que celle-ci soit délivrée aux journalistes, ce-

pendant le C S C comme à ses habitudes a préféré livrer cette dernière à ses proches , amis , et connaissances comme les derniers fonds d'aide à la presse .

Il existe présentement des soit disant journalistes qui détiennent actuellement cette carte de presse au détriment des vrais. Cette décision du C S C n'est ni plus ni moins qu'une manière de restreindre la liberté d'expression , de remettre en cause la liberté de presse au Niger , certains journaux à travers leurs articles gênent et empêchent au régime de dormir. Exemple la fermeture sans motif valable de la maison de presse , du plus grand groupe des medias privés : la radio et télévision « DOUNIA » , en quoi la pose

d'une pierre constitue une information qui il faut imposer à un organe privé de couvrir à défaut d'être fermé .

Tout ceci n'est que les manœuvres surnoisées du régime en place de

priver les nigériens des vraies informations notamment les déclarations de soutiens à l'ancien premier ministre Hama Amadou

La Rédaction

Mme Hamssou Ali :

### Matché Maï Sakossou !

Celle qui circule paisiblement avec les deniers publics de région en région, de village en village, de hameau en hameau, c'est bien sûr Mme Hamssou Ali, conseillère à la présidence de la République. Cette dernière dans le cadre des activités du programme spécial contesté par l'ensemble des nigériens, partagent l'argent du peuple à des femmes, à des groupements de femmes comme des cacahuètes.

Chaque jour que Dieu fait elle est montrée en grande pompe à la télévision nationale en train de se livrer à ce partage de mains en mains comme étant un bien personnel.

Le programme spécial étant anti constitutionnel, un jour tôt ou tard, cette bonne dame aura à répondre de la gestion faite de ces fonds publics.

# Lettre du SNAD au Président de la République



Niamey, le 15 août 2008

**Le Secrétaire Général à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Niger**

**Objet : Nominations à la Douane**

**Excellence, Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de porter à votre auguste connaissance les observations de notre syndicat relativement aux dernières nominations intervenues au sein de l'Administration des Douanes. En effet, il apparaît à la lecture des décrets pris en Conseil des Ministres, des arrêtés signés par le Ministre de l'Economie et des Finances que la plupart de ces actes sont entachés de violations manifestes de la loi et particulièrement de **la loi 2005-14 du 30 Mai 2005 portant Statut Autonome du Personnel du Cadre des Douanes**.

Nous voudrions d'emblée préciser que nos observations sur les conditions légales de nominations de certains agents des Douanes n'ont rien à voir avec leurs qualités professionnelles intrinsèques et leur mérite personnel. Ce sont tous des camarades de grande valeur et qui méritent respect et considération. Il s'agit donc d'une démarche fondée uniquement sur la défense et le respect du statut autonome du personnel du Cadre des Douanes.

Excellence,

Le statut autonome pose en **son article 16** les bases juridiques habilitant les autorités à opérer les nominations au sein de la Douane.

Ainsi ledit article dispose que : **« Le Président de la République, Chef de l'Administration nomme le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et les Directeurs Centraux des Douanes par décrets pris en conseil des Ministres, sur proposition du Ministre chargé des Finances. »**

Le Ministre chargé des Finances nomme le personnel des différents corps du Cadre des Douanes et assure la gestion de la carrière.

Il procède aux affectations des conseillers, des chefs de services centraux, des directeurs régionaux, des directeurs régionaux adjoints, des receveurs et des chefs des bureaux de plein exercice, sur proposition du Directeur Général des Douanes.

**Le Directeur Général des Douanes procède à toutes les autres affectations ».** En outre, ledit statut porte entre autres prescriptions le respect d'un plan de carrière qui est prévu en son **article 81** qui dit que **« Le plan de carrière des agents des douanes est fixé à l'annexe V du présent statut ».**

**Toutefois, à ancienneté égale, le mérite est retenu pour pourvoir aux emplois prévus par le plan de carrière ».**

L'annexe V du statut précise que **« le plan de carrière détermine les emplois auxquels les agents des douanes peuvent prétendre en fonction du nombre minimum d'années de service effectif exigées ».**

Il s'ensuit donc et tout naturellement qu'un agent des douanes pour être affecté ou nommé dans un poste **doit d'abord et impérativement remplir les conditions minimales de grade et d'années de service effectif.**

Malheureusement, un des décrets pris en Conseil des Ministres le 31 juillet dernier (notamment l'article **6 du Décret 2008-250 du 31 juillet 08**) ne respecte pas cette disposition de la loi, **car l'intéressé ne totalise pas à ce jour les huit années minimales de service effectif exigé.**

Ce décret viole également l'**ordonnance 99-57 du 22 novembre 1999**, déterminant la classification des emplois supérieurs de l'Etat et les conditions de nomination de leurs titulaires.

En effet, l'**article 4 de ladite ordonnance** dispose que les directeurs généraux et directeurs nationaux des ministères sont **« pourvus en conseil des ministres conformément aux dispositions de la constitution, sur proposition des autorités suivantes et en tenant compte des critères déterminés par les textes en vigueur ».**

Il devient donc évident que la nomination d'un Directeur National ne peut se faire en violation ou en dehors des textes en vigueur et notamment du statut autonome. Cela est d'autant plus vrai qu'au sens de la loi ce poste **n'est pas considéré comme à caractère politique.**

Donc de tous les points de vue, **cette nomination viole la loi.** Le seul cas où il aurait pu être possible d'envisager qu'un agent ne remplissant pas les conditions puisse être nommé serait un **cas extraordinaire de force majeure** où aucun autre agent ne remplirait cette condition d'ancienneté. Or, Excellence, ce n'est nullement le cas. A titre

d'exemple, sur les 77 inspecteurs principaux en activité, aujourd'hui au sein de l'administration des douanes, près de 50 (cinquante) inspecteurs principaux remplissent valablement cette condition minimale de huit années de service effectif.

Outre donc l'aspect violation pure de la loi, cette nomination viole toutes les règles de la discipline et de la hiérarchie militaires qui s'attachent à notre corps paramilitaire !!! C'est dire que les conséquences dans le fonctionnement de l'administration des douanes seront importantes.

En dehors donc de toute interprétation juridique, l'ancienneté dans un corps paramilitaire n'est elle pas un élément fondamental de la structure de la discipline ?

**Connaissant votre attachement indéfectible à la loi et au respect de l'Etat de droit, nous restons convaincus, Excellence Monsieur le Président, que vous userez de toutes vos prérogatives légales afin de faire mettre fin à cette illégalité.**

De même, le Ministre de l'Economie et des Finances (à travers **les arrêtés 236 et 237 du 29 juillet**) et le Directeur Général des Douanes (à travers **plusieurs décisions**) commettent une double violation de la loi parce que :

-d'une part des camarades sont nommés à des postes pour lesquels ils ne remplissent pas la condition d'ancienneté dans le grade ;

-et d'autre part des camarades sont nommés à des postes dont ils n'en ont même pas le grade. **Le plan de carrière indique expressément les corps ayant vocation à occuper les postes de chefs de bureau de plein exercice.**

La loi, nous le savons, est un TOUT et personne ne peut choisir la partie qui l'intéresse ou qui l'arrange. **Le principe impersonnel de la loi est le garant de l'intérêt général.**

A la Douane, on semble l'oublier et nous avons l'étrange impression que dans la République du Niger, Etat de droit parfaitement respectable, les responsables pensent qu'ils peuvent gérer des entités institutionnelles publiques, en faisant fi de la loi. **Rien ne peut être envisagé en violation de la loi et cela quelque soit la justification morale qu'on peut lui donner.**

Excellence,

Nous devons également constater que cette situation vient se greffer à la non satisfaction d'autres exigences légales qui ont été à maintes reprises exposées au Ministère de tutelle.

Le 4 octobre 2007, nous avons déjà écrit pour vous informer du non respect de la loi au niveau de la douane. Sur tous les points que nous avons évoqués dans ledit courrier aucun de ces points n'est aujourd'hui réglé.

Il n'y a eu absolument aucune avancée, malgré tous les engagements qui ont été pris et notre constante bonne volonté. En effet, tout ce que nous avons demandé est **rigoureusement fondé par la loi.** Ainsi, il reste encore des points non satisfaits qui sont :

1. La dotation en armes individuelles :

C'est la loi 2005-14 du 30 mai 2005 qui dispose en son **article 67** que **« Chaque agent du Cadre des douanes reçoit, dès sa titularisation, une dotation individuelle de pistolet automatique pour la durée de sa carrière professionnelle ».**

En demandant les armes individuelles, nous ne faisons donc **que demander l'application de la loi.** Depuis aujourd'hui trois (3) ans nous n'avons cessé de poser et reposer cette doléance au Ministre des Finances. Sans succès.

Pour respecter la loi, **l'Etat devait fournir depuis 2005, 834 pistolets automatiques aux Agents des Douanes.** Nous n'avons à ce jour que le même stock depuis 2005 et qui ne représente même pas la moitié des armes individuelles nécessaires.

C'est donc **une exigence totalement fondée par la loi et à ce jour encore insatisfaite.**

2. La dotation en uniforme, habillement et équipement :

C'est la loi 2005-14 qui dispose en son **article 68** que **« Les agents des douanes reçoivent une dotation en effets d'habillement et d'équipements ».**

Cette même loi précise que chaque agent des douanes doit recevoir, par exemple, chaque année 4 tenues de travail modèle « tenue de combat » de l'armée, une (1) tenue de travail bleu ciel, une (1) tenue de travail bleu ciel, chaussures etc.

Or, Excellence, en trois (3) ans l'administration n'a pas fourni même le quart des dotations légales.

En faisant le point des allocations budgétaires, nous avons noté avec stupéfaction que l'Etat ne consacre même pas cent millions à l'habillement de 900 agents des Douanes. Ici, également en demandant cette dotation, **nous ne faisons que demander l'application de la loi.**

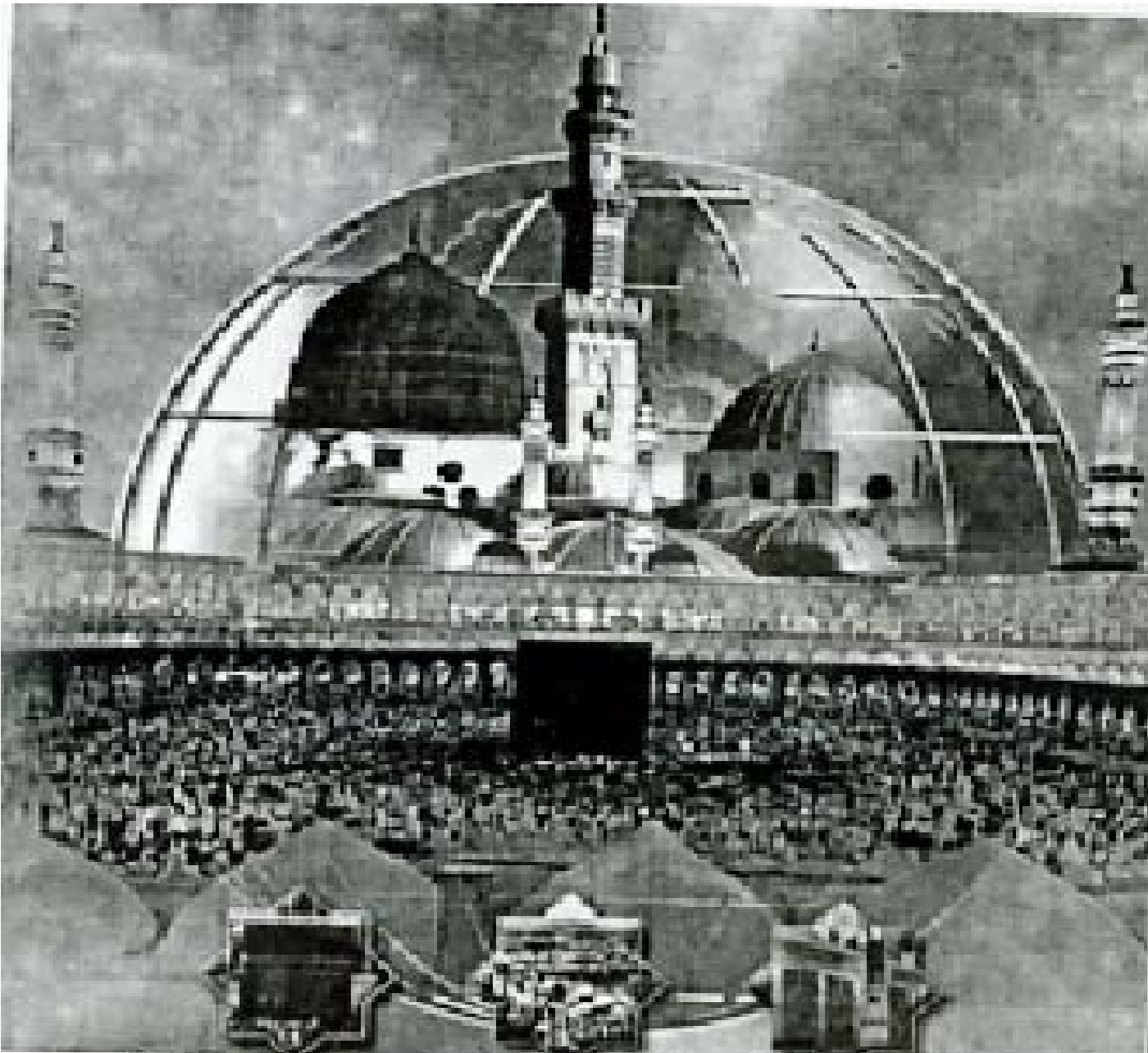
3. La révision du statut autonome :

Comme, vous le savez, Excellence, les douaniers sont régis par un statut autonome qui prévoit le départ à la retraite à 55, 56 et 58 ans.

Avec la promulgation de la loi 2007-26 du 23 juillet 07 (**portant nouveau statut général de la fonction publique**) qui relève l'âge de la retraite, nous demandons l'harmonisation de l'âge de la retraite à

# AGENCE AL-HAIRIA Chargée de Oumra et Hadj

B.P. 2808 – Tél : (00227) 20. 74.22.73 – Cel : 93.80.93.74 Quartier Nouveau Marché Niamey-Niger



**Ibrahim Soumaïla Noma**  
D.G Agence Al Hairia

L'Agence ALHAIRIA compte organiser la Hadj 2008 de la manière suivante :

**- Uniforme :**

Tous nos pèlerins seront vêtus de l'uniforme que l'Agence aura choisi à leur intention avec le sigle de l'Agence et que chaque pèlerin aura droit au Badge, ils auront une cassette qui parlera du déroulement du Hadj en Haoussa et en Djerma gratuitement.

**- Départ Niamey pour Djeddah ;**

Décembre 2008

**- Arrivée à Djeddah :**

Les pèlerins seront pris en charge pour la nourriture aller et retour toujours à Djeddah.

**- Départ de Djeddah pour Médine :**

Ils seront logés à Médine : la première Ziyara sera à notre charge et les pèlerins resteront à Médine pendant 8 jours.

Le transport sera assuré de Médine à la Mecque après leur séjour de Médine.

**- Arrivée à la Mecque :**

Le premier Tawaf sera effectué à notre charge et encadré par nos marabouts.

Et ensuite ils seront logés à la Mecque jusqu'au **8ème jour du mois lunaire où ils quitteront.**

Après Musdalifa, ils seront reconduits à Mina où ils resteront pendant 4 jours.

**- Le retour au Niger**

**N.B. :** par ailleurs l'Agence informe les parents des pèlerins âgés qu'on peut mettre à leur disposition des encadreurs particuliers pour s'occuper d'eux moyennant une somme forfaitaire.

**AL-HAIRA C'EST LA GARANTIE D'UN ALLER – RETOUR SANS ENCOMBRE**

-IBRAHIM SOUMAILA NOMA : Tel:96.72.42.89

-Ou auprès de ELHADJ MAIGUIZO CBEKARAOU: CEL: 93-81-57-96

-Ou auprès de ELHADJ BAMZA KAIBEIZE: CEL: 93-80-24-56

-Ou auprès de ELHADJ MOUTARI MABAMADOU: CEL: 93-21-07-84

**A NIAMEY VOUS POUVEZ AUSSI VOUS INSCRIRE :**

-Au Ets BAGUE DAOUDA et fils au KAILEY SUD -TEL 20-74-16-57

-Après de ELHADJ IDRISSE GUINGAREY au nouveau marche :tel:20-74-11-60 / 96-96-4375

- ELHADJ MALLAM HASSANE à tourakou - CEL 96-26-23-48

- ELHADJ MOUMOUNI SALEY aux Ets SALEY et fils - TEL 20-73-75-08 / CEL 93-81-03-56

- Ou Monsieur SAI-nROU MAGUE al' Assecna - CEL 96-96-85-30

- Ou Monsieur IDRISSE YOBI au Grand marche -CEL 93-92-38-51

- Ou Monsieur Y A YE OUMAROU- CE L 93-80-32-44

- Ou SALIFOU MOUMOUNI vendeur de livres Islamique au grand marche 20/73/48/01

- Ou ELHADJ SALEY KAILOU CEL : 93-93-7-14-64 et 96-58-32-40

**SI VOUS ETES A L'INTERIEUR DU PAYS:**

-A Tillaberi Contactez ELHADJ GABEYE KIMBA Tel: 20':71-14-65-CEL 96026-75-08

-A Dosso voir OUMAROU y A YE DIT GUIARE-GUIARE

-A Badaguichiri Contactez HADJA HABIILLIASSOU au :96-59-19-62

-A Madaoua voir le Capitaine a la Retraite OUMAROU AMADOU

-A Guidan Raki Konni Contactez ELHADJ BELLAH

-A Soli Canton de LAOULI da Jimo Contactez ELHADJ ABDOULMOUMOUNI KANE

-A Guidan Roumji Contactez ELHADJ OUSSEI y ACOUBA -CEL :96-27-93-40

-A Loga Contactez ELH ABOUBACAR ISSA DIT SOUDANI

-A Toukounouss Filingue voir BALLERI KINASSA

-A Binguire Contactez ELHADJ HANTCHI NAALLAH- CEL 96-99-30-80

-A Kore Mairoua voir ELHADJ BARMOU NAALLAH ou ELHADJ AT AHIROU ABARCHI

-A Gaya Contactez ELHADJ MOUSSA HASSOUMI TEL:20-66-27-30 CEL :9697 72-85

-A Bankara tera voir MOUSSA Y ACOUBA

-A GUIDIMOUNI VOIR SALEY IDI DIT SALEY GAOH